



Section SAVOIE

Donnez-vous les moyens d'agir



C.T.L. du 27 juin 2018 - Adaptation Structures Réseau (A.S.R.)

Pour faire bref, la Direction Départementale a affiché sa feuille de route pour 2019 lors du Comité Technique du 12 juin.

En fermetures de sites :

- Les Échelles : SPL réparti entre Pont de Beauvoisin et Yenne et l'impôt au SIP de Chambéry
- Le Châtelard : SPL transféré TPM Chambéry et l'impôt au SIP-SIE Aix les Bains
- Lanslebourg : SPL transféré à Modane et l'impôt au SIP-SIE St Jean de Maurienne
- Gresy sur Isère : SPL transféré à Albertville et l'impôt au SIP-SIE Albertville
- Beaufort : SPL transféré à Albertville et l'impôt au SIP-SIE Albertville

En transfert de compétence impôts :

- La Rochette : SIP Chambéry ; - Ugine SIP-SIE Albertville ; - Modane : SIP-SIE St Jean de Maurienne ; - St Michel de Maurienne : SIP-SIE St Jean de Maurienne

Pour ce qui est des transferts d'emplois ce sera néant pour l'activité impôts et un emploi pour chacune des structures fermées.

L'ensemble des organisations syndicales présentes ont voté contre ce projet.

Lors de cette deuxième convocation le Président nous informe qu'aucun changement n'est prévu à cet ordre du jour si ce n'est qu'une nouvelle répartition serait à l'étude pour le poste des Échelles.

À vrai dire, nous nous y attendions un peu !!! La feuille de route DGFIP est claire : Il faut faire des économies !!

Alors, il faut regrouper !! Ce qui permettra de supprimer des sites, de diminuer encore le nombre d'agents, et de parfaire cette politique d'un service public informatisé ou regroupé de plus en plus régulièrement en plate-forme.

La CFTC DDFIP Savoie a à nouveau voté contre ce projet.

La CFTC DDFIP Savoie est bien consciente que notre administration ne peut se mettre en retrait des réformes nationales et régionales.

Malgré ça nous réclamons un service public humain, au service de l'humain.

Parce que le "compte emplois" et "moyens" n'y est pas !!!

Lisez aussi notre déclaration liminaire

Questions diverses : Sollicitée, la CFTC DDFIP a interrogé la direction sur les problématiques emplois et travail à la trésorerie de Bourg Saint Maurice.

Avant de rencontrer les agents la direction était en attente de l'affectation d'un chef de poste pour parler "travail" avec les agents, dans ce nouveau contexte stabilisé. Un très proche rendez-vous sera fixé et, lors de son déplacement, la direction débattrait avec chacune des personnes présentes.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet - Télédéc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Section SAVOIE

**Donnez-vous
les moyens d'agir**



CTL du 6 mars 2018 :

Le point soumis au vote portait sur la mise en place de l'APRDV (**Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous**) pour Aix les Bains – Moutiers – Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry, Albertville exerçant depuis l'année dernière le rôle de pilote départemental dans cette expérimentation locale. APRDV : pour une demande dite "complexe" l'utilisateur devra s'acquitter d'une prise de RDV avec nos services. Au guichet, par téléphone ou sur le site impots.gouv.fr l'utilisateur signalera la raison de cette prise de RDV afin que l'agent d'accueil prépare au mieux l'entrevue.

L'objectif affiché de l'APRDV vise à maîtriser et réduire au mieux le flux des usagers au guichet. Par l'effet de ce premier contact quelques problématiques pourront directement être réglées. Si ce n'est pas le cas, la prise du RDV qui s'ensuivra évitera l'attente.

Dans ce contexte global actuel, pour la CFTC, ce dispositif vise à améliorer le service rendu au public.

À condition, bien entendu, qu'il soit mis en place de la meilleure façon possible pour les agents et les usagers.

Ce n'était pas le cas lors de la réunion du 6 mars où la Direction proposait aux représentants du personnel de voter pour la mise en place de l'APRDV le 15 mars, au démarrage de la campagne Impôts !!! Et alors qu'aucune base n'était réellement stabilisée sur aucun des sites (réaménagement des locaux, information et formation du personnel et information à l'utilisateur).

Par ces motifs l'ensemble des organisations syndicales a voté contre cette mise en place, en réclamant un report de date de mise en place au 1^{er} juin.

Ce vote unanime "contre" a induit une nouvelle convocation sur ce sujet.

CTL convocation du 19 mars.

La CFTC était la seule organisation syndicale présente à cette deuxième convocation, dans ce souci constant d'un dialogue porteur et constructif.

Notre argumentaire :

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédock 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Section SAVOIE

**Donnez-vous
les moyens d'agir**



La mise en place d'une réforme qui touche l'accueil, au moment même de la campagne IR, relève d'une part d'inconscience.

Pour la CFTC, la DGFIP met trop souvent en place des réformes sans organiser pleinement leurs mises en place.

Pour l'APRDV la DGFIP laisse le choix de la date de départ à chaque DDFIP.

La CFTC ne veut donc pas de cette précipitation locale alors que les accueils ne sont pas finalisés.

Pour l'appropriation de cette réforme le moment est mal choisi. La période de campagne est souvent génératrice de tensions, inutile donc d'en rajouter.

De plus l'information donnée à l'utilisateur est insuffisante.

Les échanges entre la Direction et la CFTC sur ces sujets ont été constructifs.

La CFTC a proposé à l'administration locale une mise en place de l'APRDV au 1^{er} juin.

Jusqu'à cette date l'administration s'assurera au mieux, sans précipitation, de cette mise en place :

- par l'intermédiaire des chefs d'unité, en dialogue avec les agents.
- pour les agents, par une mise en place plus sereine et respectueuse.
- pour permettre une meilleure information à nos usagers pour qui, chaque centre affichera pendant la campagne impôts un document sur l'APRDV et sur sa mise en place locale à partir du 1^{er} juin.

Le Président a demandé une suspension de séance pour faire le point avec ses collaborateurs.

Après cette suspension il informe qu'en fonction de l'ensemble des propos énoncés il décide de reporter la **mise en place de l'APRDV au 2 juillet 2018**, dans un esprit de dialogue ouvert et apaisé.

Le Président soumet cette proposition au vote. **La CFTC a voté : Pour.**

**PAR SON DISCOURS RESPONSABLE LA CFTC SE FELICITE D'AVOIR FAIT PENCHER
LA DÉCISION DE LA DIRECTION VERS UNE DATE DE MISE EN PLACE
DE L'APRDV PLUS RAISONNÉE**

Contactez vos représentants en C.T :

Frédérique BOCQUET - SIP Moutiers - 04 79 22 62 29

Stéphane GRILLET - Permanent CFTC DGFIP - 04 79 70 87 23

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet - Télédock 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com